

XIII^{me} CONFERENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE

SEANCE DES VICE-PRESIDENTS

le 26 octobre

1928

Ne sera pas imprimé, M. Max Huber trouve que ce n'est pas correct.

S E A N C E des V I C E - P R E S I D E N T S

le 26 octobre - Salle Lairesse

La séance est ouverte à 11 heures 45 sous la Présidence de Son Excellence le général Röell.

Le Président fait appel nominal.

Sont présents: M.M. Draudt, Morrice Williams (remplaçante: Lady Novar), Nolf, Sir Arthur Stanley (remplaçant: Sir Edward Stewart), Daneff, Conill, le baron Mannerheim (remplaçant: de Gripenberg), le général Pau, le sénateur Ciradolo, le comte Potocki, Djourdjevitch, Kohler, Baranoff,

M.M. Daniels, le comte de Roussy de Sales et le jonkheer Flugli d'Aspermont.

Le Président . Le but de cette réunion est la constitution de la Commission Permanente prévue aux Statuts de la Croix-Rouge Internationale . La parole est à M. Max Huber qui vous donnera quelques explications .

M. Max Huber . Elles sont faciles à donner: La conférence internationale doit choisir cinq membres parmi les sociétés nationales en vue de former la Commission Permanente avec les membres du C.I.C.R. et de la Ligue.

Le Dr. Huber fait remarquer que dans les Statuts actuels de la Croix-Rouge Internationale rien n'est prévu en ce qui concerne la manière dont les membres de cette Commission seront élus, il y aura lieu dans l'avenir de compléter les Statuts sur cette question. Puisqu'il est difficile de mettre sur pied rapidement un règlement à ce sujet, je vous propose de suivre la tradition de la Conférence par laquelle toute proposition émanant de son bureau est valable; Si le bureau de la Conférence fait des propositions elles sont parfaitement régulières et cette manière de faire est conforme aux Statuts .

Ceci est mon avis juridique.

Le Président. Tout le monde a-t-il compris?

Le général Pau lit la déclaration suivante:

La XIIIème Conférence Internationale est appelée, en vertu de l'article X des Statuts de la Croix-Rouge Internationale , à nommer les cinq personnalités qui doivent représenter les sociétés nationales au sein de la Commission Permanente.

Le règlement de la Conférence internationale n'étant pas encore établi, il ne paraît pas possible d'inviter la Conférence à procéder à une élection.

C'est pourquoi, et en ma qualité de doyen d'âge , je me permets de suggérer à M. le ^{de}Président de proposer à la Conférence de nommer membres la Commission Permanente les cinq personnalités dont les noms suivent:

Madame la Vicomtesse Novar, ancienne présidente de la Croix-Rouge australienne.

M. le Prof. Pierre Nolf, président de la Croix-Rouge de Belgique.

M. le marquis de Hoyos, commissaire royal de la Croix-Rouge espagnole.

M. Torolf Prytz, président de la Croix-Rouge norvégienne.

S. A. R. le Prince Paribatra, Prince Nagara Svarga, vice-président de la Croix-Rouge siamoise.

Sir Edward Stewart .J'appuie la motion du général Pau.

M. Baranoff lit la déclaration suivante:

Notre délégué représentant ici huit sociétés nationales très importantes de la Croix et du Croissant Rouges, qui comptent plusieurs millions de membres, dans ces circonstances nous aurions pu avoir le droit, sans aucun doute, de demander l'admission de notre représentant au sein de la Commission Permanente. Cependant nous donnons notre consentement à la proposition qui vient d'être faite par le général Pau.

M. le Président .Quelqu'un demande-t-il la parole?

M. Conill .J'appuie comme représentant de l'Amérique latine la motion présentée par le général Pau.

M. Bicknell. Au nom de la Croix-Rouge américaine j'appuie cette motion.

M. Ciruolo. Au nom de la Croix-Rouge italienne j'appuie cette motion.

M. le Président .Nous passerons au vote. Si tout le monde est d'accord, le bureau des Vice-Présidents appuie ce projet à l'unanimité .

M. Nolf. Il est entendu que l'unanimité ne requiert pas les membres proposés dans la motion du général Pau ?

M. le Président .Etes-vous d'accord ?

M. Nolf. Je vous remercie de faire de moi, médecin, un juge. J'accepte, car nous n'aurons pas je pense, beaucoup de choses à arbitrer. L'esprit qui a régné ici continuera à régner dans l'avenir pour le plus grand bien de la Croix-Rouge Internationale; c'est la raison par laquelle j'accepte.

Lady Novar fait observer qu'elle ne sait exactement en quoi consisteront ses fonctions: elle accepte cependant et remercie de l'honneur qui lui est fait.

M. le Président , Nous sommes d'accords. Nous devons demander aux trois personnes absentes s'ils acceptent de faire partie de la Commission.

M. Max Huber: absolument.

M. Nolf. Puisque nous avons deux délégués des pays scandinaves parmi nous, nous pouvons leur demander s'ils pensent

que M. Prytz .président de la Croix-Rouge norvégienne, acceptera.

M. Cold fait savoir qu'il le demandera à M. Prytz.

M. le baron de Drachenfels .Les représentants des Croix-Rouges espagnole et siamoise pourraient par télégramme demander leur avis aux absents.

M. le Président demande au général Pau s'il veut bien accepter d'être rapporteur à la Séance Plénière du 27 octobre .

Le général Pau.Malheureusement je suis un peu sourd et regrette vivement ,en vous remerciant de cet honneur ,de bien vouloir désigner un autre rapporteur .

M. le Président. Ayant demandé à M. Thiébaud, celui-ci estime que dans l'auguste assemblée il y a des personnalités plus qualifiées que lui:le Président demande au comte Potocki, qui accepte.

M. Thiébaud.fait remarquer qu'un rapporteur est inutile, que le Président lui-même peut formuler la proposition:

M. le Président remercie le comte Potocki .

A l'unanimité le Président est prié de formuler lui-même la proposition à la Séance Plénière du 27 octobre.

La Séance est levée à 12 heures.